

## CODE DE CONDUITE ENVERS NOS FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET PROSPECTS

L'achat est un acte complexe et collectif qui mobilise chacun. C'est pourquoi le présent code est destiné à toute personne du Groupe ARMOR en contact avec les fournisseurs et prospects. Il découle d'un désir de la part d'ARMOR GROUP de fédérer ses équipes (acheteurs, approvisionneurs, prescripteurs,...) autour de valeurs communes dans la relation avec les fournisseurs et prospects.

ARMOR GROUP s'est engagé dans cette démarche par la signature de la charte Relations Fournisseurs Responsables (RFR) en 2011, conçue par la Médiation Inter-entreprises et le CNA. Cette dernière comporte 10 engagements pour des achats responsables (assurer une équité financière, favoriser la collaboration, intégrer la problématique environnementale etc.). En 2015, ARMOR GROUP a renforcé cet engagement par l'obtention du Label RFR et a ainsi confirmé sa volonté de pérenniser des relations durables et équilibrées avec ses fournisseurs.

En tant que collaborateur d'ARMOR GROUP, en contact potentiel, occasionnel ou régulier avec les fournisseurs, prestataires et prospects, nous devons nous engager à :

► **Agir avec équité et impartialité :**

La sélection des fournisseurs doit être effectuée de manière impartiale, en fonction de critères techniques, qualité, coût, service, sociaux et environnementaux, qui devront être prédéfinis et explicites. Les collaborateurs s'interdisent tout conflit d'intérêt pouvant altérer l'objectivité et l'indépendance de jugement.

► **Respecter la confidentialité :**

Les collaborateurs veillent à ne pas diffuser d'informations internes et confidentielles qui pourraient être dommageables pour ARMOR GROUP. Réciproquement, ils doivent respecter la confidentialité des informations reçues de la part des fournisseurs et prospects.

► **Respecter et faire respecter les engagements mutuels :**

Pour une relation pérenne, les collaborateurs doivent d'une part, tenir les engagements convenus vis-à-vis des fournisseurs, et d'autre part, veiller à la bonne application des contrats. Ils s'engagent à respecter les délais de paiement entre autres, en réceptionnant dans l'ERP les commandes dès la réception physique.

► **Rester intègre et exemplaire :**

Les collaborateurs reçoivent les fournisseurs avec courtoisie et politesse y compris dans l'hypothèse de contentieux. En tout état de cause, les éventuels cadeaux reçus devront être partagés à l'ensemble du service concerné et indiqués dans le formulaire prévu à cet effet. En cas de doute sur les usages et pratiques, le collaborateur se reportera au code de conduite anti-corruption et s'en remettra à sa hiérarchie.

Hubert de Boisredon  
Président-directeur  
général d'ARMOR  
GROUP

Marie-Josée Creuset  
Directrice des Achats  
Groupe

Date, prénom et nom  
du collaborateur  
Signature précédée  
de la mention « lu et approuvé »

